

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Étaient présents : Caroline GILBERT, Ghislaine ROUSSEAU, Anne-Sophie LETOUSEY, Blandine DRAPEAU, Janine MERCIER, Marie-Claude HERVÉ, Régine NICOLEAU, Eliane TESSIER, Anne-Gaëlle PROVENZANO, Frédéric GONNORD, Élise MARTIN.

Était également présente :

- Céline GOBIN (Directrice adjointe de l'EHPAD Multisite d'Essarts-en-Bocage).

Absents excusés :

- Laurent BOURASSEAU (Directeur de l'EHPAD Multisite d'Essarts-en-Bocage),
- Jean-Baptiste DUGAST (pouvoir donné à Anne-Gaëlle PROVENZANO),
- Claudine LÉBOUCHER (pouvoir donné à Janine MERCIER).

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Quorum : 7

Élection du secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie LETOUSEY a été désignée en qualité de secrétaire de séance

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 18 Novembre 2025

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 18 Novembre 2025 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

1. Assurance des Risques Statutaires du Personnel Contrat Groupe proposé par le Centre de Gestion – Budgets Annexes CCAS d'Essarts-en-Bocage

La Présidente expose :

Dans le respect du Code de la Commande Publique et après avoir recueilli les intentions des Collectivités, le Centre de Gestion a lancé un marché en procédure avec négociation pour la mise en place d'un contrat groupe à adhésion facultative relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel des Collectivités territoriales et établissements publics de Vendée.

La Commission d'Appel d'Offre du Centre de Gestion, réunie le Mardi 8 juillet 2025, a jugé l'offre de CNP ASSURANCES, économiquement viable et acceptable sur la base des critères d'attribution du marché, et a choisi de retenir cette offre.

Considérant que :

- la Collectivité a donné mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance,
- la Collectivité adhère au contrat groupe d'assurance en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025,
- compte tenu des avantages d'une consultation groupée,

il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour la période 2026-2029, la Collectivité devra adhérer via la plateforme en ligne mise en place par CNP-Assurances et signer la convention d'assistance et de gestion du Centre de Gestion.

Il est précisé le choix de couverture retenue par la Collectivité et les bases de cotisation.

1- Adhésion au contrat pour les agents affiliés à la CNRACL

Taux de cotisation assureur :

Risques couverts	Décès	CITIS (accident et maladie imputable au service – TPT compris)	Longue Maladie, Longue durée	Maternité, paternité, adoption	Maladie ordinaire	ENSEMBLE DES GARANTIES
Formule retenue	0,23%	4,12%	3,00%	0,80%	3,29%	11,44%

Taux de frais de gestion du CDG 85 :

Risques couverts	Décès	CITIS (accident et maladie imputable au service – TPT compris)	Longue Maladie, Longue durée	Maternité, paternité, adoption	Maladie ordinaire	ENSEMBLE DES GARANTIES
Formule retenue	0.01%	0.04%	0.02%	0.02%	0.03%	0.12%

Les taux proposés sont garantis les deux premières années (2026 et 2027), sauf évolution réglementaire qui impacterait les garanties et prestations à verser.

Ces taux seront ensuite révisables, en fonction de l'évolution de la sinistralité jusqu'en juillet 2027, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2028. Cette garantie de taux est assortie d'une renonciation à résiliation les deux premières années du contrat.

Assiette de cotisation de la Collectivité

Le taux de cotisation s'applique à l'assiette de cotisation composée à minima du Traitement Brut Indiciaire (TBI).

La Collectivité fait le choix de compléter son assiette de cotisation avec les éléments optionnels suivants :

- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- Complément de Traitement Indiciaire (CTI)
- Supplément familial de traitement (SFT)
- Indemnités accessoires (primes, indemnités ou gratifications versées) à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais
- RIFSEEP (IFSE et CIA)
- Totalité des charges patronales, exprimée en pourcentage (50%) du TBI majoré de la NBI, dans la limite des charges dont est redevable la collectivité

OU

- Moitié des charges patronales, exprimée en pourcentage (25%) du TBI majoré de la NBI, dans la limite des charges dont est redevable la collectivité

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 85-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération n° DEL065CCAS031224 de la collectivité donnant mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance,

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **adopte les propositions ci-dessus,**
- **approuve l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion et selon les modalités proposées ci-dessus,**
- **autorise la signature de la convention d'assistance et de gestion du Centre de Gestion,**
- **autorise Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.**

2. Décision Modificative n°4 – Budget Annexe CCAS d’Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite

Madame la Présidente expose au Conseil d’Administration que les crédits ouverts aux articles, ci-après, du Budget Annexe « EHPAD Multisite d’Essarts-en-Bocage » de l’exercice 2025 étant insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes.

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d’Administration, après en avoir délibéré et à l’unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Désignation des Articles		Crédits supplémentaires à voter	
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES	RECETTES
62118	Autres personnels	8 000,00 €	
64511	Cotisations à l’URSSAF	22 000,00 €	
7351128	Autres financements complémentaires		30 000,00 €
	TOTAL - FONCTIONNEMENT	30 000,00 €	30 000,00 €

3. Décision Modificative n°5 – Budget Annexe CCAS d’Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite

Madame la Présidente expose au Conseil d’Administration que les crédits ouverts aux articles, ci-après, du Budget Annexe « EHPAD Multisite d’Essarts-en-Bocage » de l’exercice 2025 étant insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes.

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d’Administration, après en avoir délibéré et à l’unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Section d’Investissement Dépenses

INTITULE DES COMPTES	AUGMENTATION DE CREDITS		DIMINUTION DE CREDITS	
	COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANT
Emprunts en cours	1641	7 609,61		
Dépôts et cautionnement	165	7 000,00		
Bâtiments publics	21311	47 634,40		
Frais d’évaluatin			2013	14 609,51
Installations générales; agencements			2135	25 000,00
Matériel de transport			2182	20 000,00
Matériel de bureau et informatique			2183	2 634,50
TOTAL - INVESTISSEMENT		62 244,01		62 244,01

4. Modification Affectation des Résultats 2024 – Section Investissement – Budget Annexe CCAS d’Essarts-en-Bocage – EANM Sainte Agathe

Vu la délibération n°DEL013CCAS250325, en date du 25 mars 2025, concernant l’affectation des résultats 2024,

Madame la Présidente informe le Conseil d’Administration qu’une erreur de montant a été constatée dans le report à nouveau déficitaire de l’année 2023, section d’Investissement :

Le montant à inscrire était de - 203 181,79 euros et non de - 187 870,75 euros comme indiqué sur ladite délibération.

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications suivantes, annulant ainsi celle reportées sur la délibération n°DEL013CCAS250325, du 25 mars 2025 :

Résultat de la section d'investissement

		RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2024
INVESTISSEMENT		
report à nouveau déficitaire 2023	-	203 181,79 €
résultat excédentaire 2024		2 321,58 €
TOTAL	-	200 860,21 €

Affectation de la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Intitulé des comptes	Montant
001	Déficit d'investissement reporté	200 860,21 €

En revanche, le résultat et affectation de la section de fonctionnement demeurent inchangés.

5. Décision Modificative n°2 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration :

La CNRACL à procéder à un remboursement des charges patronales pour la période de Juillet 2022 à décembre 2024, pour un montant total de 15 417,26 euros.

Cette exonération résulte d'une mission d'audit et de conseil concernant d'éventuelles exonérations de charges patronales, mission menée avec la Société « Ressources Publiques ». Le coût de la rémunération de ladite Société est établi à hauteur de 10% HT du montant exonéré.

Il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes,

Ainsi, sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Désignation des Articles		Crédits supplémentaires	
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES	RECETTES
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		15 417,26 €
6226	Honoraires	1 850,00 €	
6288	Autres	8 567,26 €	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00 €	
	Total fonctionnement	15 417,26 €	15 417,26 €

6. Mouvements des Résidents

EHPAD ST VINCENT DE PAUL

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
COUMAILLEAU Eliane	Les Essarts	07/11/2025			
ALLARD Renée	L'Oie		21/11/2025		
OLLAGNIER Claude	La Ferrière		23/11/2025		
SACHOT Pierre	St-Hilaire le Vouhis	01/12/2025			
GUILLET Gisèle	Les Essarts	03/12/2025			

RA LE DONJON

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
BULTEAU Marie-Madeleine	Les Essarts	12/11/2025			
SACHOT Pierre	St-Hilaire le Vouhis			30/11/2025	Transfert EHPAD St Vincent de Paul

EHPAD STE AGATHE

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
AUVINET Denise	Les Essarts	07/11/2025			

7. Propositions dates Année 2026

REUNIONS CA CCAS EeB 2026 - 19H30 SALLE D'ANIMATION	NOUVELLES DATES	IMPERATIF (si vote du budget reporté au 30/04 car en période d'élection)
mardi 20 janvier 2026	jeudi 22 janvier 2026	
mardi 17 février 2026	jeudi 12 février 2026	DOB (2 mois avant le vote du budget)
mardi 10 mars 2026		
mercredi 22 avril 2026	jeudi 9 avril 2026	Pour le SGC, vote du budget et de l'EPRD comme le CCAS au 15/04 et 30/04 en période électorale Dépôt de l'ERRD sur le plateforme CNSA au plus tard le 30/04 et transmission des Comptes Administratifs au SGC pour le 30/04
mardi 12 mai 2026		
mardi 23 juin 2026		Le dépôt de l'EPRD (Portail CNSA) doit avoir lieu dans les 30 jours suivant la réception de la plus tardive des notifications de financements alloués et au plus tard le 30 juin.
mardi 15 septembre 2026		
mardi 13 octobre 2026		
mardi 17 novembre 2026		
mardi 15 décembre 2026		

Anne-Sophie LETOUSEY

Secrétaire de Séance

Caroline GILBERT

Présidente
du CCAS d'Essarts-en-Bocage
Présidente de Séance